

## CDEN du 06/07/2023 Département de l'Hérault Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

A quelques jours d'une fin d'année qui a vu se multiplier les burn-out, les démissions, la crise des vocations...le SNALC tient à faire quelques piqûres de rappel.

Premier rappel : la suppression des postes n'est pas la suite logique, mathématique de la baisse des effectifs dans les écoles. En effet, selon une étude récente de l'agence de la DEPP, les classes élémentaires en France sont parmi les plus chargées d'Europe (22 élèves par classe contre 19,3 en moyenne dans l'UE). Dans notre département, l'effectif moyen est même de 24 par classe (en incluant les établissements en éducation prioritaire, qui font grandement chuter la moyenne, masquant des réalités bien moins confortables).

L'Hérault devrait accueillir 600 élèves de moins dans ses écoles à la prochaine rentrée. Il faudrait profiter de cette baisse démographique pour faire des classes avec moins d'élèves, afin de faciliter les apprentissages. Le SNALC regrette que les fermetures continuent; lorsque le nombre d'élèves par classe augmente, cela implique souvent la création de groupes multi-niveaux et inéluctablement, la baisse de la qualité de l'enseignement. Les enseignants ne sont pas magiciens, et ne peuvent pas gérer l'inclusion et l'hétérogénéité efficacement lorsqu'ils jonglent déjà avec 3 niveaux et plus d'une vingtaine d'élèves.

Ainsi, il nous semble cocasse de fermer des classes et de créer dans le même temps de nouveaux dispositifs de remédiation lors de l'entrée en sixième comme le propose le Pacte! Le SNALC déplore que la sensible baisse des effectifs ne soit pas utilisée pour améliorer la situation.

Les difficultés persistantes et grandissantes en Français et en Mathématiques ne seront pas résorbées dans des classes surchargées et à multi-niveaux.

Deuxième rappel : Le PACTE ne répond absolument pas à notre revendication d'un rattrapage salarial sans contrepartie.

Il nous a été présenté comme la panacée pour améliorer des rémunérations, en berne, depuis si longtemps, et il a failli provoquer un sursaut d'espoir, mais en réalité, il n'est qu'un mauvais remake du « travailler plus pour gagner plus ».

Il a pour objectif essentiel de faire travailler les enseignants bien plus qu'ils ne le font aujourd'hui, sur des missions toujours plus diversifiées au point de rendre les professeurs interchangeables et corvéables à merci. Rappelons juste qu'un professeur fait 43 heures en moyenne par semaine!

Ainsi, l'administration fait d'une pierre deux coups : on règle le problème du recrutement et l'on fait l'économie d'une véritable revalorisation du métier de professeur trop coûteuse. Là encore, regardons ce qui se passe chez nos voisins européens ; un professeur Allemand touche 30 000 euros de plus chaque année que son homologue français, sans pour autant travailler plus. C'est un choix de société et de la place de l'école comme pilier de cette société.

Au SNALC, nous dénonçons cette manipulation médiatique et la pression mise sur des collègues engagés, pour qu'ils acceptent le pacte.

Sans compter, que d'une école à l'autre et d'une circonscription à l'autre, les directions et inspections jonglent avec des injonctions contradictoires, des diaporamas, des notes de service... et proposent des contrats sans aucune certitude du cadre règlementaire dans lesquels ils s'inscrivent. Les plus sages, lassés par l'amateurisme institutionnalisé, reconnaissent à demi-mot qu'il est urgent d'attendre...

Aussi le SNALC appelle tous les enseignants et les organisations syndicales à un non collectif, afin de rouvrir de véritables négociations sur la revalorisation, sans contrepartie. Nous ne rentrerons pas dans la négociation de la longueur des chaînes dont nous ne voulons pas.

Troisième rappel : le problème du harcèlement est un des défis les plus importants que l'Education nationale ait à relever. PHARe, le dispositif de lutte contre le harcèlement, expérimenté en 2020 puis généralisé en 2022 dans les écoles et collèges souhaite prévenir ce fléau qui toucherait près de 700 000 élèves chaque année d'après un rapport parlementaire de 2021. Pour son bon fonctionnement, ce dispositif s'appuie sur la formation des personnels scolaires et beaucoup s'accordent pour juger cette formation insuffisante et trop théorique. De plus, ce dispositif, pourtant nécessaire, ne parvient pas à contenir l'explosion d'un fléau particulièrement destructeur ; le cyberharcèlement relayé via les réseaux sociaux (25% des collégiens et 14% des lycéens déclarent en avoir été victimes). N'oublions pas que les 2 collégiens qui se sont suicidés, Lyndsay et Lucas, étaient inscrits dans des établissements dotés de ce programme de lutte contre le harcèlement... Néanmoins, les textes en préparation, sur le premier degré, visant à permettre le déplacement du ou des

harceleurs, nous semblent aller dans le bon sens. D'une manière générale, il ne faut plus que les victimes soient celles qui soient obligées de partir.

De plus, la volonté du Ministère d'octroyer la protection fonctionnelle, de manière automatique ou du moins facilitée, est positive. En effet, dans les situations dans lesquelles le harcèlement n'était pas avéré, des collègues se sont retrouvés livrés à la vindicte générale.

Par conséquent, il est nécessaire de donner des moyens humains suffisants, notamment chez les personnels des services sociaux, essentiels pour repérer les dysfonctionnements familiaux qui peuvent engendrer, dans certains cas, des pratiques de harcèlement.

Arrêtons de charger la mule et d'être dans le déni, arrêtons de faire de l'Ecole la responsable de tout et capable de rien. Donnons les moyens humains et financiers aux personnels de l'Education Nationale mais aussi aux personnels sociaux pour faire dignement et sereinement leur métier.

Quatrième rappel : La liberté pédagogique est un concept aussi ancien que le métier d'enseignant. Les tentatives de la hiérarchie d'y porter atteinte sont nombreuses. Un paradoxe, quand on sait que c'est justement la hiérarchie qui doit garantir à l'enseignant l'exercice de sa liberté pédagogique! Aucun texte ne fait des professeurs des exécutants à qui Inspecteurs ou chefs d'établissement ont le droit d'imposer des pratiques de façon verticale en dehors de ce qui est écrit dans les projets d'établissement. Ainsi, il nous semble nécessaire de rappeler à certains Inspecteurs le Décret du 24/02/1989 article 2, et particulièrement ce point : « le directeur répartit les élèves entre les classes, après AVIS du conseil des maîtres. » Le cadre règlementaire ne prévoit aucune validation par l'IEN, et encore moins une « commande » de la circonscription motivée par une harmonisation des pratiques locales. Il est regrettable que des enseignants soient en souffrance et que des tensions naissent de dérives fondées sur de l'idéologie plus que sur du pragmatisme.

Cinquième rappel : Le SNALC rappelle que l'Ecole, qui connaît une grave crise, est un sujet sérieux et qui mérite mieux que les dernières sorties présidentielles. Annoncer vouloir accueillir les collégiens de 8 heures à 18 heures en EP, pour déclarer le lendemain que les journées des élèves sont trop longues, et finir la semaine en proposant un raccourcissement des vacances scolaires... ce n'est pas sérieux. Le pilotage de notre institution demande de la constance et une véritable connaissance de son fonctionnement.

Tout ce gloubi-boulga communicationnel parasite le travail que les acteurs de l'Ecole mènent pour essayer de redresser notre système éducatif en perdition.

En résumé, le SNALC demande de mettre un arrêt immédiat à l'ensemble des pseudo-réformes pour consacrer toute l'énergie aux questions de rémunérations, de conditions de travail et de charge de travail. Nous demandons, également, un moratoire sur toutes les suppressions de postes et sur les fermetures de classes afin d'améliorer le taux d'encadrement. Faisons de la lutte contre le harcèlement une cause nationale qui concerne toute la Nation (parents, services sociaux, équipe éducative...)

Si l'on ne réagit pas collectivement, l'Ecole publique ne se relèvera pas de cette crise et du mépris que nos décideurs nous infligent depuis plusieurs dizaines d'années.

Merci pour votre écoute.